

**Séance du vendredi, 28 mars 2025 à 20h00**

**Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire**

Conseillers élus : 19, en fonction : 18, présents : 14 (quorum atteint)

**Conseillers élus : 19, en fonction : 18, présents : 14**

**SECRETARE DE SEANCE : M. Dominique FAULLUMEL (DGS)**

**MEMBRES PRESENTS :** MM. Pascale AMANN, Sybille BAUER, Noé EBER, Pascal ERB, Chantal ESSLINGER, Christophe FRIEDRICH, Florian FRIEDRICH, Sophie GRASS, Claude MAETZ, Marie-Catherine MAETZ, Nathalie MALHOA, Loïc MULLER, Muriel RHINN, Denise SCHEITLÉ.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** M. Marc HAMEURY (procuration à Florian FRIEDRICH), M. Jean-Pierre IMBERT (procuration à Loïc MULLER), Mme Sylvie SCHUMACHER (procuration à Chantal ESSLINGER), M. Léon ZEHRINGER (procuration à Pascal ERB)

-----  
**ORDRE DU JOUR :** 1. Adoption du PV de la séance du 28 février 2025 – 2. Acquisition d'un terrain tombant dans l'emprise de la voirie dans la rue des Asperges – 3. Modification du règlement d'utilisation et des tarifs de la salle socioculturelle à dominante sportive « Espace du Vallon » - 4. Divers –

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2025**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 28 février 2025.

**11/2025 : ACQUISITION D'UN TERRAIN TOMBANT DANS L'EMPRISE DE LA RUE DES ASPERGES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir un terrain tombant dans l'emprise de la rue de Rosheim

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE**

- *d'acquérir au prix de 1200 € l'are conformément à la délibération n°47/2013 du 02 septembre 2013 la parcelle suivante :*

- Parcelle n° 360, section AL d'une superficie de 0,47 are appartenant à Mme Agathe FREY, domiciliée à Griesheim-près-Molsheim, 1 rue du Maire Eugène Maetz.

**PRECISE** que les actes seront établis par la SCP CHERRIER et KUHN-MAGRET, notaires à Rosheim

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que les pièces s'y rapportant.

**12/2025 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION ET DES TARIFS DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE A DOMINANTE SPORTIVE « ESPACE DU VALLON »**

- Vu la délibération n° 13/2018 du 26 mars 2018  
Vu la délibération n° 23/2019 du 24 mai 2019  
Vu la délibération n° 25/2023 du 16 septembre 2023

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la mise à disposition de la nouvelle salle est un service rendu à la population qui contribue à l'animation de la vie locale.

A ce titre, le respect de certaines règles s'impose aux utilisateurs pour garantir les conditions de gestion de ce bâtiment communal.

Un règlement avait été adopté en 2018 et ajusté en 2019.

Après sept années d'utilisation, il convient cependant de modifier ou de compléter le règlement actuel.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'adopter le règlement ci-joint et de l'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 en lieu et place du règlement existant.

Concernant les tarifs applicables à la salle :

- Il faudrait modifier les prix et les cautions des bips de la façon suivante :
- Prix du bip de la salle 70 €
- caution pour bip de 70 €

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ADOPTE** le règlement d'utilisation de la salle socioculturelle à dominante sportive « Espace du Vallon » ci-joint à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

**MODIFIE**

- le prix et les cautions des bips de la façon suivante à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 :
- Prix du bip de la salle 70 €
- Caution pour bip de 70 €

**INSTAURE** un tarif horaire de 50 € pour l'intervention d'un agent communal

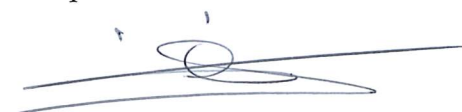
**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Tournoi de pétanque : 22 juin 2025 de 9h30 à 18h
- Présentation du rapport d'activités 2024 de la bibliothèque
- Annulation du conseil municipal du 25 avril 2025
- Invitation concert de la chorale à l'Espace du Vallon le 04 mai 2025
- Achat d'un nouveau tracteur
- Jardin des souvenirs au cimetière

**Fin de la séance : 21h00**

Le Maire,

Christophe FRIEDRICH



Le secrétaire de séance,

Dominique FAULLUMEL

